

# L'écho...logique

N° 18

Avril 2012



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

### *EDITORIAL*

#### **Un défi pour les années à venir**

L'Hérault envoie encore un quart de la totalité de ses déchets chaque année, hors du département, ce n'est plus acceptable et le préfet reconnaît que ce n'est pas normal (gazette n° 1233)

**Quelles sont les actions proposées par l'Agglomération pour inverser ce phénomène ?** M Moure, son président reconnaît que c'est un enjeu majeur du XXI siècle, il s'est engagé à réduire la production de déchets dans l'Agglomération en signant un accord avec l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ayant pour objectif une diminution de 7% en cinq ans. L'agglomération a récupéré 402 160€ de soutien financier de l'Etat. Il est ainsi prévu une sensibilisation du public au tri, des campagnes de communication et des actions internes dans l'Agglo.

#### **Mais que fait-on dans l'immédiat ? Quelles solutions envisage-t-on pour stocker les déchets sur le territoire ?**

C'est le statu quo et le silence. M Moure mise sur la fin des travaux de reconstruction de l'atelier de déshydratation d'Amétyst. Il pense que cette usine pourra ensuite fonctionner normalement. En attendant, c'est la décharge de Castries qui voit son volume de stockage s'amplifier et l'ouverture d'un second casier. L'enquête publique à ce sujet vient de se terminer. Une forte opposition s'y est révélée : un collectif regroupant les habitants des six communes et les municipalités de Castries et de Saint Drezero. Le commissaire enquêteur vient de rendre un rapport positif puis le préfet prendra sa décision.

Du côté des déchets inertes : le site de la Gardiole a été définitivement abandonné. Il faut en trouver un autre, oui mais lequel : grand silence.

Aucune concertation, pas de débat. Pourtant l'enjeu est de taille et nous concerne tous. C'est ensemble que nous devons trouver les solutions à ce problème majeur. Nous devons traiter la totalité de nos déchets dans l'Hérault : en premier les réduire, mieux les collecter puis réfléchir à des processus plus efficaces, multiplier les zones de stockage. Nous sommes prêts pour la concertation.

**Bonne lecture à vous**

**Martine Thomas**

#### **EDITORIAL**

#### **AMETYST**

#### **LES PROJETS :**

p3  
la mer à vélo

#### **Le sentier découverte nature**

Les projets pédagogiques  
p4

#### **LES RENDEZ-VOUS**

# Pour y voir clair avec **AMETYST** L'unité de traitement des déchets par méthanisation de Montpellier

**Amétyst** : Pierre précieuse violette. Est également le nom d'un champignon. (Dictionnaire Robert )

**Méthanisation** : C'est un processus de digestion naturel biologique de la matière organique en absence d'oxygène (« anaérobie »). Il se retrouve dans les sédiments, les marais, les rizières, ainsi que dans le tractus digestif de certains animaux : insectes (termites) ou vertébrés.

**L'idée** : La gestion des déchets est un problème majeur pour toute ville ou agglomération.

Le procédé de méthanisation a pour objectif de diminuer le maximum de ces déchets par un traitement de la partie fermentescible de ceux-ci. Cette opération produit du gaz méthane pour l'essentiel + sulfure d'hydrogène, + gaz carbonique ( produit appelé « biogaz ») qui sera brûlé pour produire de l'énergie : chauffage ou électricité ainsi que du compost.

Le résidu (solide) de ce traitement , que l'on désigne par le terme « stabilisat », devra être évacué soit dans un incinérateur, soit dans une décharge de « produits ultimes ».

Il est évident que l'on a intérêt, dès le départ, à réduire la part des produits qui ne pourront pas être « digérés » puisqu'il sera nécessaire de les reprendre pour les transporter ailleurs. Par exemple en optimisant le tri sélectif des déchets récoltés.

**La – peut-être – moins bonne idée** : A Montpellier, le choix a été fait de traiter l'ensemble des déchets : Déchets ménagers, recueillis dans les poubelles oranges, mais aussi déchets mélangés, recueillis dans les poubelles grises. De ce fait, la proportion de déchets utiles (fermentescibles) est faible par rapport à la partie résiduelle du stabilisat. 85% de produits (solides) repartent vers l'incinérateur de Lunel Viel, ou vers un centre de stockage de déchets ultimes. Pour une capacité de traitement de 200 000 tonnes/an, la quantité traitée en 2010 a été de 113 000 t. et la production de compost de... 193 tonnes, soit 0,17% de la production.

Par ailleurs, le biogaz issu de la digestion anaérobie sur des déchets tout venant est difficilement valorisable.

**Champignon... vénéneux ?** L'usine Ametyst a commencé à fonctionner en juillet 2008, mais depuis cette date, les riverains sont encore importunés par deux phénomènes : les mouches et les odeurs (méthane, sulfure d'hydrogène...) que l'agglomération n'arrive pas à traiter malgré les promesses rassurantes et les travaux (mise en dépression des cuves de traitement des déchets, aménagements complémentaires...)

**Un gouffre financier** : C'est d'autant plus ennuyeux qu'Ametyst est en train de devenir un gouffre financier. « La réalisation de cette usine a été particulièrement onéreuse » écrivent les magistrats de la Cour des comptes, qui veillent à la bonne gestion des deniers publics. Tandis que l'enveloppe financière initiale (2003) s'élevait à 57 millions d'euros, « l'usine a déjà coûté 87,9 millions à l'Agglo, soit un dépassement de plus de 54% » alerte la Chambre. Et les travaux complémentaires qui ont été entrepris pour 30,9 millions de surcoût n'ont pas eu le résultat escompté.

**Conclusion** : Saint Jean Environnement s'était prononcé favorablement pour le processus de méthanisation qui fonctionne dans d'autres villes de France. Par contre, elle avait émis un avis défavorable quant à son lieu d'implantation trop près des habitations avec un accroissement de circulation de camions. La collecte des déchets doit être revue. Le mélange des déchets organiques et tout venant pose problème ainsi que la taille de l'usine.

## ***Une initiative à Lunel : les ordures ménagères taxées au poids***

*L'idée de cette collectivité de 45 000habitants : instaurer à côté de la part fixe sur la taxe des ordures ménagères, une part incitative calculée en fonction du nombre des ramassages.*

**Objectif** : *optimiser le tri, changer les comportements pour réduire le nombre de déchets résiduels (mise en service 2013)*

**« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »**

### **Des projets sur la commune**

L'association reste très attachée à la vie de la commune et souhaite participer à diverses actions comme par exemple la création de jardins familiaux. Nous avons proposé notre partenariat à la mairie et attendons une proposition de rencontre.

Nous avons pu échanger avec Mme le Maire pour évoquer le devenir du sentier nature découverte situé à Saint Jean le Sec après le gymnase.(voir ci-dessous)

Nous avons travaillé avec le responsable du pôle éducation et cohésion sociale de la mairie pour organiser des sorties pédagogiques

### **la mer à vélo**

Depuis sa création, l'association SJE se préoccupe des pistes cyclables sur la commune.

Aller de St Jean de Védas à la mer à vélo en toute sécurité avec des enfants n'est, pour l'instant, pas possible. Alors qu'en distance, cela est tout à fait envisageable. Au-delà de la balade familiale, l'intérêt est également la mise en valeur d'un patrimoine naturel (val de la Mosson, garrigue, étangs, bord de mer).

#### **Le rêve est-il en train de devenir réalité ?**

Nous avons rencontré M. David Président du Conseil de Quartier (Cayenne/Sigaliès/St Jean le Sec). Et depuis peu, nous œuvrons à la conception et la réalisation d'un projet pour relier Saint Jean de Védas à la mer en transports doux pour vélo et piétons.

**Plusieurs tracés** ont été envisagés notamment en passant **par Cayenne, le guet du Mas de Magret, Plan de Chéreau** et rejoignant **le hameau du Pont de Villeneuve**. Ce projet nécessite un certain nombre **d'autorisations** (terrains privés...) **et de moyens** (passerelle sur la Mosson...). **Des contacts ont été pris**, nous avançons pas à pas.

**Nous vous tiendrons informés de l'avancée de nos démarches dans un prochain numéro.**

### **Le devenir du sentier découverte nature**

Ce sentier fut créé par Saint Jean Environnement il y a une vingtaine d'années, il comprend 2 circuits agrémentés de panneaux didactiques sur la flore de la garrigue.

Nous souhaitons que ce sentier devienne un bien commun aux Védasiens et qu'il soit considéré comme un patrimoine culturel et éducatif de la Ville. Mme le Maire a semblé favorable à cette idée : un projet de réhabilitation de certains panneaux et la pose de trois panneaux manquants a été validé. Une deuxième rencontre avec le premier adjoint et la responsable du pôle urbanisme fut constructive et nous espérons que ce projet se réalisera au printemps. Saint Jean Environnement ne manquera pas d'apporter son aide et ses compétences aux services municipaux.

### **La sortie pédagogique**

Lors de la semaine bleue en octobre, l'association a organisé une sortie nature sur le sentier découverte botanique avec cinq classes de la commune. Le but du jeu était de sensibiliser les élèves sur la flore méditerranéenne et de leur faire comprendre le rôle capital que jouent les abeilles dans la pollinisation. Trois apiculteurs s'étaient déplacés en apportant une vraie ruche que les enfants ont pu admirer vêtus de « la combinaison » d'apiculteur. Une expérience qui les a étonnés, ils ont pu ensuite poser des questions et sont repartis enchantés de leurs découvertes.

### **La course d'orientation**

L'association a eu l'idée, pour continuer à faire connaître la flore de la garrigue, d'ajouter une touche ludique en associant une course d'orientation qui incitera les enfants à prendre des repères sur l'espace proche. Elle a donc présenté un projet en ce sens en demandant une subvention à la municipalité qui l'a validée.

Nous travaillons donc à la mise en place de ce projet pour septembre/octobre pour les trois groupes scolaires en lien avec le service du pôle éducation.

#### **Le point sur l'autoroute**

Après l'enquête publique de juin dernier, c'est le tracé long qui a été retenu. Sur Saint Jean de Védas une autoroute à 12 voies accolées, avec une emprise territoriale insupportable. Dans les conclusions de cette enquête, il a été prévu en priorité une étude environnementale et sanitaire sur les personnes en rapport avec la qualité de l'air. Actuellement ASF a commencé les expropriations. Avec plusieurs associations, nous avons écrit au préfet pour être reçu et lui avons demandé de mettre en application cette directive au préalable à toute action. Une autre lettre a été adressée à M Mariani le ministre des transports.

#### ***Participation à la fête de la santé***

*Pour la deuxième fois, SJE tiendra un stand donnant des infos sur les déplacements en vélo et proposera à tous de répondre à un sondage sur le projet la mer à vélo. Elle informera les habitants sur l'existence du sentier nature découverte et sensibilisera la population sur le problème des emballages. Le matin l'association proposera pour 11H une balade à pied puis une autre à 14H30 en vélo au départ du chai du Terral.*

## **LES RENDEZ-VOUS**

- **Le dimanche 29 avril : sortie à la journée, rencontre avec un tailleur de pierres, visite carrière de Poussan et découverte de la villa gallo-romaine de Loupian (s'inscrire au 06 13 37 47 67)**
- **Le dimanche 13 mai : balade à pied le matin à 11H, en vélo l'après-midi à 14H30, au départ du chai du Terral, venez nous rencontrer sur le stand**
- **Le samedi 2 juin : matinée dans les jardins de Bentenac pour visite et dégustation de produits locaux, au bord de l'étang de l'Or**
- **En juin : visite de l'usine de potabilisation de Fabrègues**
- **Le dimanche 9 septembre : la fête des associations**
- **Le dimanche 21 octobre : la fête de la courge et des fruits d'automne**